

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/?Conseil-d-Administration-LP-25-11-2025>



# Conseil d'Administration LP

## 25/11/2025

- Administration - Conseil d'Administration du LP -



Date de mise en ligne : mercredi 14 janvier 2026

---

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

---

Sommaire

- [Procès-Verbal](#)
- [Actes](#)

# Procès-Verbal :

**Compte rendu de la séance du Conseil d'Administration - 25 novembre 2025**

- **Titre de la séance :** Installation des commissions et adoption du budget 2026
- **Date :** 25 novembre 2025
- **Heure de début :** 18:30
- **Heure de fin :** 19:30
- **Lieu :** Salle de conférence, Bâtiment F3 (Precedent Meeting)

**Table des Matières**

1. Participants
2. Résumé des décisions
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025
4. Installation des commissions et instances pour l'année 2025-2026
5. Délégitation du secrétaire de séance et adoption du règlement intérieur du CA
6. Questions financières annexes
7. Présentation et adoption du budget 2026

**1. Participants**

**a) Participants présents :**

- **M. Diot :** Professeur
- **Mme Néellet :** Professeure adjointe du lycée professionnel
- **Sophie François :** Secrétaire générale, Agent contractuelle
- **David Rodriguez :** CEIPT
- **Mme Desmarie :** Conseillère municipale et communautaire
- **Représentants des personnels enseignants :** Mme Schouaie (Coaction et gestion), Mme David (Coaction-gestion), M. Houlbert (Divers), Mme Guin (Baccalauréat), Mme Rivet (Langues), M. Lavalley (Maths-Sciences), Mme Bernetta (JHG), Mme Gobin (JHG), M. Mauraud (JHG), M. Gouelle (CFPE).
- **Représentants des parents d'élèves :** Mme Skrzypczak, Mme Zeres, Mme El Ghilali
- **Représentants des élèves :** 6 membres présents, dont Anja Col, Beyran Sarwan, Kilian Le Follet, Juan Wabata, Emelina Carquet et Eva SARDIÑA.

**Remarque :** La liste des participants y est établie à partir du tour de table initial et des absentes pour les votes. Le nombre total de votes a été fixé à 28.

1

**b) Participants excusés :**

Le procès-verbal ne mentionne aucun participant excusé de manière explicite.

**2. Résumé des décisions**

N° Décision	Thème associé	Section de référence
1	Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.	Procès-verbal précédent
2	Installation officielle des membres des différentes commissions (Discipline, Éducation, CG, CEG, CV) et de la commission de restauration.	Installation des commissions
3	Délégitation de Mme Bernetta comme secrétaire de séance.	Organisation de la séance
4	Adoption à l'unanimité du règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année en cours.	Règlement intérieur du CA
5	Approbation à l'unanimité de la répartition de la dotation 141 (2 426 €).	Questions financières annexes
6	Approbation à l'unanimité du vote de 1 000 € de la Mairie de PEP pour les sorties scolaires.	Questions financières annexes
7	Approbation à l'unanimité de la convention de partenariat annuelle avec la radio RFA.	Questions financières annexes
8	Adoption du budget 2026 avec 10 modifications. Le budget est équilibré par un prélèvement de 10 826 € sur le fonds de roulement.	Budget 2026
9	Approbation de la délégation de pouvoir à l'inspecteur pour l'octroi du budget 2026 (vote conjointement avec le budget).	Budget 2026

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025**

Le Professeur, M. Diot, ouvre ce point en demandant aux membres du conseil s'ils ont des conseils ou des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance précédente, date du 22 septembre 2025.

2

Aucune intervention n'ayant été soulevée par les membres présents, le procès-verbal est considéré comme fidèle aux échanges tenus.

Décision n°1 : Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité, sans modification.

#### 4. Installation des commissions et instances pour l'année 2025-2026

Ce point à l'ordre du jour est une étape statutaire essentielle pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il consiste à installer officiellement les membres des différentes instances qui rythment la vie de l'école tout au long de l'année. Le Prévoier procède à l'installation des membres titulaires et suppléants pour chaque commission.

La composition des commissions suivantes est valide :

- **Conseil de l'école** : La liste des membres enseignants, parents et élèves est fixée. Une précision importante est apportée concernant la désignation de CPE, qui ne fait que proposition de chef d'établissement et validation du CA. M. Goulet est désigné. Le Prévoier rappelle le caractère strict de la composition de cette instance, soulignant qu'un non respect des règles de suppléance peut constituer un vice de procédure. En cas d'absence d'un titulaire de cette commission, il est remplacé exclusivement par son suppléant, tel qu'il apparaît sur la liste.
- **Commission éducative** : Composition valide.
- **Commission Hygiène et Sécurité (CHS)** : Composition valide.
- **Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** : Composition valide.
- **Conseil des Délégués pour le Vie Lycéen (CVL)** : Composition valide.
- **Commissions de restauration** : Une commission non statutaire est également créée pour favoriser le dialogue sur le service de restauration à l'échelle de la cité scolaire. Sa composition, incluant des représentants de toutes les catégories d'usagers, est présentée avec un objectif de première réunion en janvier.

Décision n°2 : L'ensemble des commissions statutaires (Conseil de l'école, Commission éducative, CHS, CESC, CVL) ainsi que la commission de restauration sont officiellement installées pour l'année 2025-2026 avec les membres présents.

La séance se poursuit ensuite avec les seuls membres titulaires ou leurs suppléants ayant droit de vote, le nombre de votants étant élevé à 19.

#### 5. Désignation du secrétaire de séance et adoption du règlement intérieur du CA

Cette section traite de deux points organisativement liés : à savoir la désignation des instances du Conseil d'Administration (CA).

a) **Secrétariat de séance**

3

Le Prévoier sollicite un volontaire pour assurer la continuité de la séance, une tâche simplifiée par l'utilisation d'une IA pour la transcription. Mmes Hébert, représentant des personnels enseignants, se porte volontaire.

Décision n°3 : Mme Bevrin est désignée(e) secrétaire de séance.

b) **Règlement intérieur du CA**

Le Prévoier présente les points clés du règlement intérieur pour l'année :

- Durée maximale des absences fixes à 2 heures.
- Secrétariat de séance tournant entre les collèges.
- Publication des actes administratifs et procès-verbaux sur le site Internet de l'école, en remplacement de l'affichage papier.

Citation de M. Dier : "Le CA débute à 10h et dure en maximum 2h de façon à ne pas s'épuiser avec des débats sans fin."

Aucune question n'est soulevée par les membres.

Décision n°4 : Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

#### 6. Questions financières diverses

Avant d'aborder le budget 2026, l'Agent Comptable, Madame François, présente trois points financiers spécifiques nécessitant l'approbation du CA.

a) **Régularisation du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 143**

La dotation de l'État pour l'équipement de second degré (BOP 143) s'élève à 2 826 € pour 2025. Il est proposé de le répartir comme suit :

- Droits de reprographie : 1 862,04 €
  - Manuels scolaires : 400 €
  - Stages en entreprise : 563,94 €
- Cette répartition est justifiée par le caractère des factures de reprographie et l'abandonner des lignes "matériel" et "stages" en fonction des besoins et des milieux.

Décision n°5 : La répartition de la dotation de 2 826 € du BOP 143 est approuvée à l'unanimité.

b) **Acceptation d'un don de la FEP**

Un don de 1 000 € de la Fédération de parents d'élèves FEP, effectué en 2023 pour les sorties scolaires mais non utilisé, doit être formellement accepté par le CA pour être réaffecté sur l'exercice 2026.

Décision n°6 : Le don de 1 000 € de la Fédération de parents d'élèves FEP est accepté à l'unanimité pour le financement des sorties scolaires en 2026.

c) **Convention de partenariat avec le radio BPM**

4

Une convention annuelle est présentée avec la radio locale EPM pour assurer la couverture radiologique des événements du lycée (jeux sportifs, forums, etc.) et ainsi améliorer sa visibilité. Il est précisé que ce partenariat est gratuit.

**Décision n°7 :** La convention de partenariat annuelle et gratuite avec la radio EPM est approuvée à l'unanimité.

## 7. Présentation et adoption du budget 2026

Ce point constitue l'élément central de la séance. La commission générale, Madame François, présente le projet de budget pour l'exercice 2026, dans un contexte de rigueur marqué par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

### a) Contexte et principes budgétaires

Le budget est un acte prévisionnel, élaboré dans le respect des principes d'équilibre, d'unité, d'unicité, de spécialité, de sécularité et d'équité. Le montant est évalué sur une base de la **DGF de 6,69 %**, qui s'élève à 133 812 € pour 2026, calculée sur un effectif de 475 élèves (N 1).

### b) Analyse des recettes et des dépenses

- **Recettes :** Elles proviennent principalement de la DGF, des crédits de l'État (CPE) et des ressources propres. Une collecte de taxe d'apprentissage exceptionnellement élevée en 2025 (30 645,96 €) est soulignée, constituant un levier majeur pour le budget 2026.
- **Dépenses :**
  - o **Services Activités Pédagogiques (AP) :** Malgré la baisse de la DGF, les crédits pédagogiques sont globalement maintenus grâce à la mobilisation des reliquats de la taxe d'apprentissage. Les budgets pour les filières industrielles et tertiaires sont mieux adaptés. Une ligne de 2 800 € est créée pour l'achat de licences informatiques (Pack Office).
  - o **Services Vie de l'Élève (VLE), Administratifs et Logistiques (AOL), Restauration (SRH) :** Ces services entraînent principalement les fonds sociaux, les amortissements et les mouvements au lycée général qui génèrent également les dépenses des services AOL et SRH.
  - o **Service Opérations en Capital (SOC) :** Une provision de 5 000 € est inscrite par prudence pour faire face à d'éventuelles réparations ou investissements imprévus.

### c) Délèges et points de clarification

Plusieurs points ont suscité des discussions approfondies :

- **Licences Pack Office :** Un débat s'engage sur le déploiement des licences Pack Office. Il est prévu de commencer par les enseignants et élèves des filières professionnelles et technologiques. La question de l'extension à l'enseignement général est posée, mais reportée en raison des coûts annuels récurrents. Le caractère stratégique de cette dépense est mis en avant.
- **Fonds de roulement :** Le mécanisme du fonds de roulement est expliqué. Il s'agit d'une réserve de sécurité, actuellement à 62,88 jours de fonctionnement, soit l'équivalent de la

5

norme prescrite (30-60 jours). Son utilisation est nécessaire pour équilibrer le budget, mais aussi pour inscrire à la Région qu'il n'y a pas de théâtralisation excessive.

- **Financement des voyages et sorties :** Le prélevement sur le fonds de roulement pour financer la part accompagnateur des voyages et les sorties scolaires est justifié par la suppression de la dotation régionale spécifique à cet effet. C'est une manière de rendre visible que ces dépenses ne sont plus couvertes par la DGF, celle-ci n'étant pas versée à l'enseignant de type de dépenses.

Départ de André Gué, Bayeux Sciences, Avea Nakato, Imagerie Coquet et Eco 54923044 (6 élèves titulaires et 1 élève suppléant).

### d) Vote du budget

Les recettes de budget 2026 d'un montant de 340 647,24 € ne couvrent pas l'ensemble des dépenses qui s'élèvent à 280 570,21 € soit un résultat prévisionnel de 21 327,77 €. Le délégué budgétaire génère un prélevement sur le fonds de roulement de 20 528 €. Ce prélevement finance principalement les sorties scolaires (5 523,85 €), la part accompagnateur des voyages (2 976,86 €), le financement des frais liés aux chèques vacances (2 000 €), le reversement au lycée du service AOL du LST (3 528 €) et la provision pour investissement (5 000 €). Enfin, les opérations d'amortissement (6 496,77 €) qui appauvrissent au service AOL diminuent le résultat de l'exercice sans impact sur le fonds de roulement.

**Décision n°8 et n°9 :** Le budget 2026, équilibré sur un prélevement sur le fonds de roulement de 20 528 €, est adopté. La délégation de signature du CA à l'ordonnateur pour engager les dépenses à hauteur des crédits ouverts au budget est approuvée simultanément.

### Résultat du vote (sur 35 votants) :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 20

*LES*  
*Charles Baratte*



6



## Actes :

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**19 - Budget 2026 LP**

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**20 - Règlement intérieur**

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**21 - Délégation du CA au CE**

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**22 - dbm6 bop141**

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**23 - Don PEEP sorties 2026**

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

**24 - Radio BPM**